

Contact: Jonathan La Morte: +32 (0)2 789 24 01
Date: 07/12/2012
Reference: PR 2012/034

Télémédecine: une ordonnance en ligne pour les soins de santé européens

Les systèmes de soins de santé européens et en particulier le recours aux nouvelles technologies pour faciliter les interactions entre les patients et les professionnels de la médecine, ont reçu un coup de pouce aujourd'hui avec le lancement du Plan d'action « santé en ligne » de la Commission européenne.

L'E-santé permet aux patients de consulter et d'être suivis par leur médecin à distance; elle permet aux consommateurs de mieux prendre en charge leurs soins de santé par le biais d'applications mobiles et leur donne plus facilement accès à leurs dossiers médicaux. La santé en ligne rend également possible les prescriptions électroniques et des nouveaux systèmes d'information qui réduisent les temps d'attente et les taux d'erreur.

Monique Goyens, Directrice Générale du BEUC, déclare:

« L'E-santé peut considérablement améliorer la sécurité et la qualité des soins. Les patients ne sont pas les seuls à en profiter ; les systèmes de santé gagnent eux aussi en efficacité et coût. »

« Toutefois, le stockage des données de santé sensibles ouvre la porte à un risque potentiel et pose de nombreux défis qui doivent être résolus. Il est essentiel que l'information médicale donnée par le patient soit protégée. Elle ne doit pas risquer de tomber dans les mains de personnes non autorisées. »

« Pour que les consommateurs puissent avoir confiance dans les solutions de l'E-santé, il est essentiel que des normes strictes de protection des données soient définies, qu'internet soit rendu accessible au plus grand nombre, que réseaux informatiques soient fiables et que des campagnes de sensibilisation soient entreprises sur les avantages et les risques. Si ces conditions sont remplies, la santé en ligne sera sans aucun doute l'avenir. »

FIN